

Séance du 23 mai 2019

1. DELIBERATIONS

* Avenant à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle enfance jeunesse : Le montant du marché de maîtrise d'œuvre est fixé en pourcentage par rapport à l'estimation faite par le programmiste, toutefois la rémunération deviendra définitive selon le budget prévisionnel de travaux établi au niveau de l'avant projet définitif. Suite à la validation de l'avant-projet qui arrête le budget prévisionnel de l'opération, le montant du marché est réajusté sur le montant prévisionnel des travaux soit 1 177 696.00 € H.T. Le nouveau montant du marché s'élève donc à 92 331.37 € H.T.

* Validation de l'arrêt projet du PLUi : Ce dossier est porté depuis 4 ans par la communauté de communes, il a été validé par le conseil communautaire lors de sa séance du 24 avril dernier. Avant de poursuivre la procédure, toutes les collectivités doivent émettre un avis.
Le conseil municipal émet un avis favorable.

* Opposition au transfert à la CCV au 1er janvier 2020 de la compétence "eau potable" : actuellement la compétence "eau potable" est exercée par les syndicats des eaux. La loi NOTRE prévoit que la compétence "eau" doit être exercée obligatoirement par les communautés de communes au 1er janvier 2020. Toutefois une circulaire du 28 août 2018 précise que la faculté d'opposition est exclusivement réservée aux communes membres de communautés de communes n'exerçant ni à titre optionnel, ni à titre facultatif, la compétence en cause, y compris partiellement.

Les syndicats maîtrisant cette compétence, il est proposé de leur laisser la compétence.

Après en avoir délibéré, le conseil s'oppose au transfert de la compétence "eau" à la CCV au 1er janvier 2020.

2. REVISION DE TARIFS

Les tarifs révisés sont ainsi établis :

Locations de salles		
<u>Location salle socioculturelle</u> : une gratuité par an pour les associations et les Comités d'entreprises de Feuquières		
Spectacles à but lucratif	Ass, CE : Feuquières	384.00 €
	Ass, CE : Extérieur	789.00 €
Cérémonies	Feuquières : repas	319.00 €
	Feuquières : vin d'honneur	191.00 €
	Extérieur : repas	520.00 €
	Extérieur : vin d'honneur	316.00 €
Réunions, assemblées générales	Feuquières	En semaine : gratuit
		Samedi : 192.00 €
	Extérieur	287.00 €
Location de la vaisselle en sus de la location : 0.80 € par convive		
<u>Location restaurant scolaire</u> : une gratuité par an pour les associations et les Comités d'entreprises de Feuquières		
Cérémonies	Feuquières : repas	179.00 €
	Feuquières : vin d'honneur	90.00 €
	Extérieur : repas	287.00 €
	Extérieur : vin d'honneur	183.00 €
Réunions, assemblées générales	Feuquières	En semaine : gratuit
		Samedi : 128.00 €
	Extérieur	158.00 €
Repas, soirée des associations	Ass, CE : Feuquières	182.00 €
	Ass, CE : Extérieur	251.00 €
Location de la vaisselle en sus de la location : 0.80 € par convive		

Deuil	Feuquières	gratuit
Location salle polyvalente		
Cérémonies	Feuquières : repas avec cuisine	102.00 €
	Feuquières : repas sans cuisine	66.00 €
Vin d'honneur	Feuquières	57.00 €
	Extérieur	99.00 €
Location de la vaisselle en sus de la location : 0.80 € par convive		
Deuil	Feuquières	Gratuit
Taxes funéraires		
Inhumation caveau		52.00 €
Dépôt d'une urne		52.00 €
Dépôt d'un corps en caveau communal		gratuit 3 mois, 91.00 € le 4ème mois et 117 € les suivants
Dépôt d'une urne en caveau communal		gratuit 3 mois, 56.00 € les mois suivants
Droits de stationnement		
Stationnement d'un camion		63.00 €
Marché		3.95 €
Photocopies		
Noir et blanc		0.30 €
Couleur		0.60 €
Cantine		
Enfants de Feuquières		3.23 € le repas
Enfants de l'extérieur		3.54 € le repas
Adultes		4.60 € le repas
Accueil du matin		
Feuquières (avec petit déjeuner)		1.65 €
Extérieur (avec petit déjeuner)		2.30 €
Accueil du soir		
Feuquières		1.15 €
Extérieur		1.80 €
Accueil du mercredi		
Feuquières la journée		5.10 €
Feuquières la demi-journée (sans restauration)		3.05 €
Extérieur la journée (scolarisé à Feuquières)		6.60 €
Extérieur la demi-journée (sans restauration)		3.60 €

3. DIVERS

➤ Demande de la Société DECAYEUX STI à Nibas en vue d'exploiter un atelier de galvanoplastie. La commune de Feuquières étant dans le rayon d'affichage de l'avis d'enquête publique prévue par la réglementation, le conseil municipal doit émettre un avis. Le conseil émet un avis favorable.

➤ Classe de neige : La répartition des classes pour les prochaines années va poser des problèmes pour la classe de neige des CM2. De ce fait les enseignants demandent afin de faire partir les CM1 et CM2 en même temps, et organiser la classe de neige une année sur 2. Le conseil émet un avis favorable.

➤ Pour le pôle enfance jeunesse, le permis a été déposé. La chaudière de la salle socioculturelle a été remplacée, et la fuite de gaz sur les conduits extérieurs a été réparée.

➤ Demande de subvention exceptionnelle faite par l'association sportive du collège pour l'achat de tenues. Le conseil accepte et vote une subvention exceptionnelle de 300 €.

Feu d'artifice du 13 juillet : Décision de la commission de s'associer à la commune de Fressenneville, afin de célébrer les 30 ans des événements de 1789 tournés par des acteurs de Feuquières et Fressenneville lors de la célébration du bicentenaire de la révolution. Un programme spécial sera proposé pour la soirée

du 13 juillet qui sera clôturée par un grand feu d'artifice tiré en commun par les communes de Feuquières et Fressenneville sur la zone industrielle.

➤ Conseil des écoles maternelle et primaire, remerciements des enseignants pour les travaux réalisés aux écoles. Décision des enseignants de ne plus gérer les tickets de cantine à la rentrée de septembre.

➤ Demande concernant la démolition de la maison Gervois. Le devis est à la signature.

➤ Peintures de la salle de restauration scolaire, il serait souhaitable de choisir des couleurs plus claires et plus neutres.

➤ Une haie déborde dans la rue Edouard Vaillant.

➤ Possibilité d'obtenir des poubelles jaunes plus grandes, il faut faire la demande auprès des services de la CCV.

➤ Le projet mille pattes avec l'association départementales des chemins ruraux consiste à faire une sortie pédestre ou un retour d'école à pied dans le but de découvrir les chemins.

➤ Demande de l'AFR de la suppression d'un chemin rural pour la plantation d'un rideau d'arbres, en échange la même superficie que celle reprise serait redonnée à l'AFR.